

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos **Lettre N° 30 du 07/10/2008**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Rentrée 2008 : j'y pense et puis...je n'oublie pas !

[Je me syndique au SNUipp67...](#)

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé et défendu.
- parce qu'avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

Informations départementales

Infos syndicales du 1^{er} trimestre 2008: suite de l'épisode !

Suite à l'interdiction des réunions d'infos syndicales (RIS) sur le temps de travail « devant élèves » le SNUipp s'est adressé au ministre ([Lire la lettre à Xavier Darcos](#)).

D'ores et déjà, suite à notre intervention, le ministre demande aux IA qui avaient interdit ces réunions, sans concertation avec les organisations syndicales, de **revenir sur leur décision**.

Dans le Bas-Rhin, le SNUipp67 défendra auprès de l'IA la possibilité de choisir pour les collègues des réunions syndicales :

- Sur le temps devant élèves
- Sur le temps des animations pédagogiques
- Sur la journée de solidarité

Nous proposons aux écoles qui le souhaitent d'organiser des RIS sur des thèmes précis au moment qui leur convient. Pour cela il vous suffit de nous contacter.

RASED : UN SACCAGE INCOMMENSURABLE : ([Lire la lettre d'André OUZOULIAS au président de la FNAME](#))

En raison des annonces ministérielles concernant les RASED et pour permettre d'en discuter nous ajoutons une RIS à notre calendrier :

Le Mercredi 15 octobre de 9h à 12h

A l'école élémentaire C. Wurtz (Rue du Rieth) de STRASBOURG

Réunion « spéciale RASED et avenir de l'enseignement spécialisé »

Avec l'intervention de M.Monteillet

Venez nombreux...il suffit d'informer votre IEN (sans avoir de délai à respecter).

Pour consulter l'ensemble des réunions du 1^{er} trimestre et avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Colloque organisé par le SNUipp67 : comment traiter la difficulté scolaire ?

Ce colloque se déroulera le **jeudi 4 décembre** 2008 à la **maison des syndicats de STRASBOURG**.

Réservez cette date et **inscrivez vous** sans attendre (**dernier délai le 4 novembre**) auprès de votre IEN ([modèle de lettre pour vous inscrire](#)).

L'inscription est ouverte à tous, syndiqué(e) ou non, enseignants(spécialisés ou non) de maternelle, de l'élémentaire. Nous sommes tous concernés par le sujet !

Profitons de ce moment de « formation syndicale » sur le temps de travail pour en débattre.

Au moment où tout devient confus entre le soutien, l'aide personnalisée, l'aide spécialisée et la prise en charge globale de la difficulté scolaire...prenons le temps d'en discuter avec une spécialiste de la question : **Christine PASSERIEUX**.

60 Heures d'aide personnalisée :

Situation des collègues absents

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence réglementairement autorisée il revient au titulaire mobile (jusqu'à atteinte de son quota horaire ... bien sûr) d'assurer la séance d'aide personnalisée.

Si l'administration ne parvient pas à remplacer l'enseignant absent, informez les familles que la séance du jour est ANNULÉE .

Les enseignants des autres classes n'ont pas à accueillir les élèves du collègue absent !

En cas de difficultés à ce sujet n'hésitez pas à nous contacter.

De même pour toutes les problèmes et incohérences que vous rencontrez dans la mise en œuvre de cette aide... faites nous part de votre situation, l'IA nous reçoit bientôt à ce sujet.

Le « mot » de l'IA à propos des 60 heures.

L'IA s'est exprimé sur la mise en place des 60h, nous le citons : « les enseignants étaient **heureux** d'avoir au départ un cadrage strict ». « Ce nouveau dispositif a des **répercussions sur la vie** des enseignants ». « Tout est à **inventer** »

Tout le monde a bien compris que les enseignants sont particulièrement « heureux » en ce moment ! Et pour les répercussions sur notre « vie » ce ne sont, paraît-il que des « **dommages collatéraux** » ! Quant à la capacité à inventer ... à quoi servent alors tous les chercheurs en pédagogie et les enseignants spécialisés ????

CAPD « Promotions » du 18 décembre 2008.

Vous pouvez télécharger , [ICI](#), votre fiche de suivi syndical et nous la renvoyer pour que nous suivions votre dossier lors de cette CAPD.

Elections professionnelles du 2 décembre 2008.

Les raisons de voter pour la liste du SNUipp67 ne manquent pas ! Et pour tout savoir sur :

-le rôle des élus du personnel

-les résultats des élections passées

-la liste des écoles qui seront « bureau de vote ». Les « autres » collègues voteront par correspondance

[Cliquez ICI.](#)

Informations nationales

Aumône aux fonctionnaires...

Le point d'indice de la fonction publique est majoré de 0,3% au 1^{er} octobre.

A vos calechettes pour avoir une idée de toutes les « folies » ainsi permises !!

Dans notre revue « Fenêtres sur cours » n°318 (arrivée chez nos syndiqués et dans les écoles) un article « éclairant » sur notre situation par rapport à celle de nos collègues européens !

Grilles indiciaires

| Instituteurs | | P.E. | | Hors classe | |
|--------------|--------|---------|--------|-------------|--------|
| Echelon | Indice | Echelon | Indice | Echelon | Indice |
| 1 | 341 | 1 | 349 | 1 | 495 |
| 2 | 357 | 2 | 376 | 2 | 560 |
| 3 | 366 | 3 | 395 | 3 | 601 |
| 4 | 373 | 4 | 416 | 4 | 642 |
| 5 | 383 | 5 | 439 | 5 | 695 |
| 6 | 390 | 6 | 467 | 6 | 741 |
| 7 | 399 | 7 | 495 | 7 | 783 |
| 8 | 420 | 8 | 531 | | |
| 9 | 441 | 9 | 567 | | |
| 10 | 469 | 10 | 612 | | |
| 11 | 515 | 11 | 658 | | |

Indice fonction publique (valeur du point) : (*) au 01/10/2008

54,8475 € soit 4,5706 € par mois.

Indemnité de résidence : ne peut être inférieure à l'indice majoré 297.

Zone 1 : 3% du traitement brut mensuel (Paris...)

Zone 2 : 1% du traitement brut mensuel (Strasbourg et CUS)

Zone 3 : 0% du traitement brut mensuel (partout ailleurs dans le Bas-Rhin)

Bonification indiciaire :

| | | | |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Instituteurs spécialisés (CAFIPEMF, CAPSAIS, DEPS) | : 15 pts | | |
| Instituteur CPD-EPS, Instituteur MFAIEN | : 41 pts | | |
| Directeur 1° groupe (classe unique) | : 3 pts | Directeur 2° groupe (2 à 4 classes) | : 16 pts |
| Directeur 3° groupe (5 à 9 classes) | : 30 pts | Directeur 4° groupe (10 cl. et plus) | : 40 pts |
| Directeur adjoint SEGPA | : 50 pts | Directeur EREA | : 120 pts |
| Directeur UPR : 1 ^{ère} catégorie : | 80 pts, 2 ^{ème} catégorie : | 100 pts, 3 ^{ème} catégorie : | 130 pts, 4 ^{ème} catégorie : |
| | | | 150 pts |

Nouvelle bonification indiciaire (si affectation sur poste y ouvrant droit) :Le cumul des NBI est plafonné à 50 points

- PE ou instituteurs spécialisés : 27 points
- instituteurs spécialisés ancien régime : 12 points
- directeurs d'école, école spécialisée, d'application : 8 pts
cumulables avec bonification indiciaire (C. 97.154)
- établissement sensible : 30 pts
- coordonnateurs ZEP ou REP : 30 pts (1)
- enseignants en classe relais : 30 pts (1)
- coordonnateurs de classes relais : 40 pts (1)
- enseignants exerçant en CLIN : 30 pts (1)

(1) NBI cumulable avec l'indemnité ZEP (sous certaines conditions d'exercice et proratisation ISS ZEP possible).

CSG : 7,5 % de 97 % du salaire total dont 2,4 points non déductibles du montant imposable (*)

RDS (CRDS) : 0,5 % de 97 % du salaire total (*)

Retenue pour pension civile : 7,85 %

Contribution solidarité : 1% du salaire net (traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial - pension civile)

M.G.E.N. (facultatif) : Voir circulaire MGEN Admi0366

Supplément familial de traitement (SFT) :

(*) *indice plancher* : 449; *indice plafond* : 717

– 1 enfant : 2,29 €,

– 2 enfants : 10,67 € plus 3 % du brut,

– 3 enfants : 15,24 € plus 8 % du brut

par enfant en plus : ajouter 4,57 € et 6 % du brut

EVALUATION: LA PROFESSION ENTENDUE ?

Dans une déclaration à la presse, le ministre de l'Education nationale annonce un nouveau système d'évaluation et se défend de vouloir rendre public les résultats des évaluations école par école comme l'indiquaient un certain nombre de ses déclarations antérieures. Le SNUipp, qui avait alerté à plusieurs reprises le ministre du danger que comportent de telles publications, se félicite d'avoir été entendu sur ce point. Pour autant de nombreuses inquiétudes persistent sur ce nouveau système d'évaluation :

- La difficulté supérieure aux évaluations précédentes a-t-elle pour but de placer artificiellement des élèves en difficulté ? Le dispositif a-t-il été testé ?
- Est-il nécessaire pour connaître l'efficacité du système éducatif de faire passer ces tests à tous les élèves plutôt qu'à un échantillon représentatif ?

Le SNUipp rappelle que les enseignants des écoles informent très régulièrement les parents d'élèves des résultats de leurs enfants. C'est ce travail continu d'évaluation, d'information et de dialogue effectué tout au long de chaque année scolaire qui permet d'informer complètement les familles et de mettre en place les aides éventuellement nécessaires.

Si le SNUipp est favorable à la mise à disposition des équipes d'outils d'évaluation qui visent à faire progresser les élèves et qui aident à la communication avec les parents d'élèves, il rappelle son opposition totale à la publication des résultats école par école : le faible nombre d'élèves concernés dans de très nombreuses écoles comme la multiplicité des facteurs à analyser (environnement social, rôle de l'enseignant et de l'équipe pédagogique, activités péri-scolaires, facteur individuel, ...) rendent extrêmement complexe toute interprétation des résultats. Cette publication provoquerait en outre une concurrence entre écoles et introduirait une logique de marché dont les conséquences seraient défavorables à l'ensemble des élèves.

Il rappelle son opposition à toutes évaluations qui serviraient de sélection ou de tri entre les élèves. Le SNUipp examinera avec attention le protocole d'évaluation et la nature des épreuves dès qu'ils seront rendus publics. Il sera extrêmement vigilant et appellera les enseignants des écoles, au vu des modes de passation et de publication des résultats, à prendre toutes les initiatives nécessaires pour empêcher toute éventuelle publication des résultats école par école.

Grande journée de mobilisation le jeudi 16 octobre contre le fichier

EDVIGE / EDVIRSP

12H00 Place Kléber à Strasbourg

17h00 devant le Conseil de l'Europe : conférence de la CNIL

[cliquez pour plus d'infos](#)